

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
— 10 fr. pour six mois,
— 6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,
Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 6 mars.

Moniteur du 5 mars.

PARTIE NON OFFICIELLE.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Paris, le 4 mars 1861.

SIRE,

Un acte judiciaire dont se préoccupe l'attention publique s'est récemment accompli. Sur les réquisitions du procureur impérial près le tribunal de 1^{re} instance de Paris, le banquier Mirès a été arrêté.

Cette mesure que réclamaient la gravité des inculpations et l'importance des intérêts compromis a eu un grand retentissement. Elle a été l'objet de jugements divers, et comme toujours, en pareil cas, la calomnie s'est efforcée d'en grossir les proportions. On répand que par des faits d'une générosité suspecte Mirès a su se créer des protecteurs assez puissants pour le soustraire, si les accusations dirigées contre lui se vérifiaient, aux châtimens de la justice; — que des tiers auxquels leur situation interdit non-seulement de ne pas toucher à des gains qu'on ne peut avouer, mais de se mêler aux opérations légitimes du commerce et de l'industrie, se sont clandestinement associés à sa destinée; — que le mal est si général, si grand qu'au risque de sauver des coupables, le Gouvernement a résolu d'étouffer l'affaire, aimant mieux éviter un scandale dont les résultats sont incalculables que de mettre à nu les plaies qu'a faites la corruption.

Ces assertions impliquent tellement l'honneur de la justice et du gouvernement que je crois nécessaire de les signaler immédiatement à l'Empereur, non que je sente le besoin de défendre la magistrature contre des soupçons de connivence et de faiblesse, la science publique désavoue cette injure. Tout le monde, en France, amis, ennemis, indifférents, tout le monde sait et proclame qu'aucune considération ne détourne le magistrat de son devoir; que devant lui comme devant la loi tous les citoyens

sont égaux, et qu'il exerce avec modération et réserve son redoutable ministère, les coupables jamais n'échappent à son action, pénétré qu'il est de cette salutaire pensée, que si les nécessités de la répression sont parfois douloureuses, l'impunité des fautes reconnues est un déshonneur pour la justice, un danger pour la société.

Mais ce qui ne peut être toléré, c'est qu'on prête à un gouvernement honnête le dessein de jeter un voile sur des actes auxquels sont réservées les sévérités de la loi pénale. Je me borne-rais, si l'opinion publique avait besoin d'être rassurée contre de telles suppositions, à rappeler en quels termes, au moment où le procès éclatait, Votre Majesté a tracé la conduite de la magistrature.

« Je veux que dans cette triste affaire la justice aille jusqu'au fond des choses, résolument et sans aucune considération personnelle. Le soupçon planant aujourd'hui sur tout le monde, les innocents sont compromis dans une accusation générale qui ne désigne pas les coupables. Il est indispensable que le jour se fasse. »

Sire, les magistrats se conforment à ces intentions. L'instruction se fait avec un soin scrupuleux, avec une patience que ne déconcertent pas les obstacles. Tous les éléments de la comptabilité, tous les papiers sont soumis à un examen sévère. Rien n'échappera aux investigations de la justice; le jour se fera, et si, contre mon attente, les accusations que l'esprit de parti a soulevées, et que propagent l'irréflexion et la malignité, ne tombent pas devant les informations commencées, la justice ne manquera pas à sa mission.

Je suis, de Votre Majesté,

Sire,

Avec le plus profond respect,
Le très humble et dévoué serviteur,
Le garde des sceaux, ministre
de la justice,

DELANGLE.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a décidé, le 15 février dernier, qu'à l'avenir les dispositions du premier paragraphe de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juillet 1858 relatives aux examens du baccalauréat de la session d'avril seront rigoureusement applicables aux deux parties de l'examen scindé du baccalauréat ès-sciences; qu'aussi aucun candidat ne pourra être admis à subir, à la session d'avril, pour la première fois, soit la première partie, soit la deuxième partie de l'examen, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation ministérielle.

Aux termes d'une dépêche de M. le Directeur-général de l'Administration des Postes, en date du 16 février, la Compagnie du chemin de fer du Nord peut accepter le transport :

1^o De tout colis, même d'un poids inférieur à un kilogr., autre que les colis papiers;

2^o De tout colis papiers, même d'un poids inférieur à un kilogr., dont le détail suit : registres, cartes, plans, gravures et musique; publications de librairie non périodiques, et, en général tous imprimés non périodiques ne portant aucune écriture à la main et n'ayant pas le caractère d'avis ou circulaire.

La Compagnie peut également accepter le transport des publications périodiques non politiques, mais à la condition que le paquet dépasse le poids d'un kil. ou fasse partie d'un colis de librairie dépassant ce même poids.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

PRÉFECTURE DU NORD.

CHEMINS DE FER
DU NORD, DE L'OUEST ET DES ARDENNES.

TARIF INTERNATIONAL

FRANCO — BELGE — RHÉNAN — PRUSSIE.

AVIS.

Par décisions ministérielles des 20 juillet et 18 octobre derniers, les Compagnies des che-

mins de fer du Nord, de l'Ouest et des Ardennes ont été autorisées, à titre provisoire et sous réserve de la décision définitive à intervenir, à faire l'application :

1^o Du Tarif international Franco-Belgo-Rhénan-Prussien qu'elles avaient proposé, d'accord avec les Administrations étrangères;

2^o De certaines modifications apportées au projet primitif.

Le Préfet du Nord informe le public que l'ensemble de ce tarif vient d'être homologué, à titre provisoire, par une décision de Son Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, en date du 6 décembre dernier, et que des exemplaires du Livret contenant ledit tarif modifié sont déposés à la Préfecture du Nord (3^e division), aux Sous-Préfectures des arrondissements traversés, dans le bureau des Commissaires de surveillance administrative, dans le vestibule des embarcadères et stations, ainsi que dans les gares des marchandises, où l'on pourra constamment en prendre connaissance.

Pour le Préfet du Nord :
Le Secrétaire-général, délégué
DUREAU.

PRÉFECTURE DU NORD.

Instruction primaire. — Session du mois d'avril 1861.

EXAMEN

DES ASPIRANTS ET DES ASPIRANTES AU BREVET DE CAPACITÉ.

Le Préfet du Nord, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, Officier de l'instruction publique,

Vu les lois et les règlements concernant l'instruction primaire;

Sur le rapport de M. l'inspecteur d'académie en résidence à Lille;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. La commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants et

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 6 MARS 1861.

MASQUE ET VISAGE.

(1792).

FRÉDÉRIC. — Que feriez-vous à ma place?
GUSTAVE. — Ce que vous faites, Sire.

On touchait à la fin d'une belle journée du mois d'août : la chaleur, si étouffante pendant le court été des contrées septentrionales, diminuait d'intensité à mesure que les ombres s'allongeaient sur la terre. Le vent commençait à rafraîchir l'atmosphère embrasée et faisait frissonner le feuillage des arbres, déjà nuancé de pourpre et d'or : dernière et éclatante parure qui cache pour quelques jours la décrépitude et la mort. Sur la route de Carlsrona à Christianstadt, un homme à cheval, suivi d'une vingtaine de cavaliers qui se tenaient à une distance respectueuse, s'arrêta un instant au sommet d'une longue montée qu'il avait gravie rapidement. Le paysage qu'il découvrait de ce point élevé était admirable. A sa gauche s'étendaient, ainsi qu'une large ceinture noire, les flots sombres de la Baltique, où quelques bâtiments ouvraient au vent, comme des oiseaux de mer, leurs grandes ailes blanches, tandis qu'à sa droite le soleil, qui descendait lentement à l'horizon de la Scanie, vers les eaux du Sund,

inondait le couchant d'éblouissantes gerbes de lumière. A l'extrémité de la route, et dans la brume qui, à l'approche du soir, s'élève toujours au-dessus des cités, on distinguait les fortifications de Christianstadt, où notre voyageur comptait se reposer bientôt. A l'entour, tout était calme : aucun bruit ne troublait ces campagnes si belles alors, mais si désolées pendant la longue saison des neiges. C'était un spectacle majestueux et triste à la fois que celui de ce royaume immense où partout les habitants manquaient à la terre ingrate et frappée, comme une ruine, de stérilité, où deux hommes nés à vingt lieues de distance restaient séparés par le désert.

Lorsque ses compagnons l'eurent rejoint, le baron de Rudbek remit son cheval au galop pour arriver avant le crépuscule aux portes de Christianstadt, éloignée encore de près de trois milles. Arrivé près de la ville, il donna ordre à un de ses cavaliers de prendre les devants et d'aller prévenir de son arrivée le capitaine Helličius, commandant de la forteresse. Rudbek, gouverneur-général de Stockholm, avait été chargé par le comité secret de s'assurer de l'état des esprits dans la province de Scanie, où l'on paraissait craindre quelque soulèvement. Les états étaient assemblés depuis le 13 juin de l'année précédente; mais déchirés par des divisions intestines, en proie à des factions qui n'avaient en vue que leur intérêt du moment et ne s'occupaient qu'à maintenir ou à regagner leur prépondérance, ils n'avaient pu réaliser encore aucune réforme. La majorité dans les trois ordres inférieurs de la diète avait passé des chapeaux aux bonnets, qui n'avaient pu oublier la fin tragique du comte de Horn et de ses amis. Mais depuis, par un changement qu'ex-

pliquent, d'une part, la faiblesse et l'irrésolution du feu roi, et de l'autre, le manque de convictions sincères, le parti des chapeaux avait ouvert quelques négociations secrètes avec la cour qu'opprimaient à leur tour les bonnets. Au milieu de cette confusion, les espérances qu'avait fait naître l'avènement au trône du jeune prince royal s'étaient évanouies.

Ses manières affables, son éloquence, son empressement à écouter les plaintes de ses sujets, auxquels il donnait audience tous les trois jours, lui avaient d'abord gagné les cœurs; mais dans le sein des états, d'interminables et oiseuses discussions sur l'acte de sûreté qu'il devait jurer pour le maintien de la constitution, avaient retardé son couronnement jusqu'au 29 mai 1772, et Gustave III, fatigué de son impuissance à faire le bien, s'était décidé à vivre d'une vie contemplative hors de Stockholm, dans les résidences d'Ekholmsund et d'Ulriksdal, laissant le parti vainqueur demander et obtenir la déposition des membres du sénat appartenant à la faction opposée; vengeance impolitique qui frappait la noblesse, et, en la réduisant au désespoir, la rendait plus accessible à une idée de changement. A ces causes d'inquiétude et de trouble était venu se joindre un mal plus grand encore. Pendant que les membres des états généraux affichaient une corruption sans pudeur et vivaient des subsides de la France, ou se vendaient publiquement aux promesses des ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, le peuple souffrait. Une affreuse disette avait jeté la faim et la misère sur toute l'étendue du royaume, et soit imprévoyance, soit calcul machiavélique pour augmenter le mécontentement, on n'avait fait à l'étranger que des achats de blé insuffisants.

Telle était la situation de la Suède quinze

mois après la mort d'Adolphe-Frédéric. Chacun avait la conscience que la mesure était comble et que la moindre secousse la ferait déborder. Mais quiconque se serait offert pour conjurer ce prochain naufrage, aurait peut-être risqué sa tête. Comme tous les pouvoirs faibles qui, lorsqu'ils sentent que leur fin approche, accusent tout le monde, excepté eux-mêmes, du mauvais résultat de leurs œuvres, le parti dominant dans la diète imputait le malaise général aux menées de ses adversaires, et au lieu d'agir, perdait le temps à soupçonner des complots. Malgré son éloignement des affaires, Gustave était l'objet d'une défiance fondée bien moins sur des intentions avouées et sur des faits positifs, que sur la crainte, qu'à un instant donné et par la seule force de son unité, il ne mit d'accord, en les absorbant, ces fractions éparées d'autorité, ces petites tyrannies toujours en guerre, sans racines et sans cohésion. Le voyage des deux frères du roi, les princes Charles et Frédéric, avait paru suspect aux états. L'un était en Scanie, où il attendait le retour de Prusse, de la reine douairière; l'autre avait été, sur l'avis de son médecin, prendre les eaux de Métiwy. Mais ce séjour prolongé dans les provinces avoisinant la capitale cachait peut-être le dessein de rassembler des troupes qui, à cette époque de l'année et aux termes de la constitution, étaient disséminées dans leurs foyers, et ne pouvaient être appelées aux armes que par un ordre des états.

Déjà le général Rudbek, ami sincère de Gustave, mais, en même temps, attaché de cœur au maintien de la constitution, avait accompli une partie de son voyage d'observation dans la Scanie, sans avoir remarqué aucune trace de révolte, lorsqu'il s'approchait de Christianstadt, où était renfermée une garnison de quinze cents